

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 4 juin 2009 portant nomination des membres
de la sous-commission de qualification**

A.Gt 18-12-2009

M.B. 23-02-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 juillet 2000, déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations, modifié par les décrets des 3 mars 2004, 9 mai 2008 et 24 octobre 2008 et les arrêtés des 8 novembre 2001 et 27 juin 2002;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 juin 2009 portant nomination des membres de la sous-commission de qualification;

Considérant que les membres proposés remplissent les conditions de nomination,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er}, 1^o de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 juin 2009 est modifié comme suit :

Il est mis fin aux mandats de :

Pour les représentants de chaque fédération agréée, par ailleurs membre de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes

Fédération de maisons de jeunes Organisation de Jeunesse :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. TONDU, Jean-Pierre	M. TIMMERMAN, Patrick
Route de Mons 80	Rue du Calvaire 2A
6030 MARCHIENNE-AU-PONT	6060 GILLY

Centre d'Information et de Documentation pour jeunes

	SUPPLEANT
	Mme GRYPONPREZ, Sarah
	Rue Haute 88
	1000 BRUXELLES

Sont nommés membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes et chargés d'achever le mandat des membres qu'ils remplacent :

Fédération de maisons de jeunes Organisation de Jeunesse :

EFFECTIF	SUPPLEANT
Mme GOLIK, Dorota	Mme BRECKPOT, Florence
Avenue Armand Huysmans 178	Rue Le Lorrain 104
1050 BRUXELLES	1080 BRUXELLES

Centre d'Information et de Documentation pour jeunes

	SUPPLEANT
	M. SEDRAN, Fabio
	Rue Haute 88
	1000 BRUXELLES

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 18 décembre 2009.

Bruxelles, le 18 décembre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK